

320^e réunion

Conseil syndical

Jeudi 13 septembre 2018, 11 h 45



**Syndicat des professeurs
et des professeures**

Université du Québec à Trois-Rivières

Projet d'ordre du jour

1. Mot de bienvenue du président
2. Vérification du quorum
3. Désignation d'un président d'assemblée
4. Adoption de l'ordre du jour
5. **Projet de convention collective 2017-2022**
 1. Entente de principe sur les clauses normatives
 - a) Présentation
 - b) Recommandation
6. **Sommaire du plan d'action syndicale 2018-2019**
7. **Affaires budgétaires :**
 1. Rapport financier de l'année 2017-2018 (Dépôt)
 2. Présentation du budget révisé 2018-2019
 3. Choix des auditeurs pour l'année 2018-2019
8. **Vacance à la vice-présidence aux relations de travail du Syndicat**
9. **Projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale (27 septembre)**
10. **Tribune des délégués et des déléguées**
11. **Adoption des procès-verbaux des 317^e, 318^e et 319^e réunions du conseil syndical**
12. **Information et dépôt de documents :**
 1. Agenda des mois de septembre et octobre 2018
13. **Affaires nouvelles**
14. **Date de la prochaine rencontre : 18 octobre 2018**
15. **Levée de l'assemblée**

Point 4

Adoption de l'ordre du
jour

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 320^e réunion du conseil syndical;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la 320^e réunion du conseil syndical tenue le 13 septembre 2018.

Point 5

Projet de convention
collective 2017-2022

Entente de principe sur les clauses
normatives

- * Nouvelles définitions (6-7)

- * Directeur de département suppléant et intérimaire

- * Clause 9- Embauche (10-18)

- * Comité de présélection
 - * Durée du contrat

- * Clause 10 -Fonction des professeurs (11-38)

- * Ajout à l'enseignement
 - * Ajout à la recherche
 - * Ajout aux services à la collectivité
 - * Ajout à la direction pédagogique
 - * Règles de répartition des tâches

- * Priorité à l'enseignement en tâche normale

- * *Dans le cadre de la gestion de la tâche d'enseignement, les 180 premières heures enseignées au cours d'une année académique, à l'exception des cours rémunérés à l'étudiant, sont réputées l'être en tâche normale. Ce nombre d'heures est diminué par l'application des libérations ou des dégagements obtenus par le professeur en vertu de la convention collective.*

- * Clause 11- Évaluation (39-64)

- * Assemblée départementale et professeur évalué

- * Composition du comité d'évaluation

- * Calendrier d'évaluation

- * Rapport d'évaluation

- * Clause 12 -Permanence (65)

- * Clause 14 -Sabbatique et perfectionnement (66-70)

- * Obtention d'un sabbatique et d'un perfectionnement

- * Congés maladies (71)

- * Congés parentaux (72)

- * Plaintes et griefs (76)

Point 5

Projet de convention
collective 2017-2022

Recommandation

1. **CONSIDÉRANT** l'expiration de la convention collective SPPUQTR-UQTR 2013-2017 le 31 mai 2017;
2. **CONSIDÉRANT** le mandat confié par le Conseil syndical et l'Assemblée générale extraordinaire du SPPUQTR au comité de négociation du SPPUQTR, les 1^{er} juin et 7 juin 2017;
3. **CONSIDÉRANT** les nombreuses rencontres de négociation tenues entre le 13 juin 2017 et le 25 juillet 2018 afin de renouveler la convention collective des professeurs de l'UQTR;
4. **CONSIDÉRANT** l'entente tripartite signée par la ministre de l'Enseignement supérieur et de la condition féminine, l'UQTR et le Syndicat, le 14 juin 2018;
5. **CONSIDÉRANT** l'entente de principe intervenue à la table de négociation le 10 septembre 2018 et portant sur les clauses normatives de la convention collective;
6. **CONSIDÉRANT** les statuts du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR);

7. **CONSIDÉRANT** la présentation de l'entente par les membres du comité de négociation;
8. **CONSIDÉRANT** le dépôt d'un grief afin qu'un arbitre de grief détermine les compensations financières à verser aux professeurs pour les dommages causés par le du lock-out décrété par la Direction de l'UQTR du 2 au 16 mai 2018;
9. **CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de négociation;
10. **CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu :

* De recommander à l'Assemblée générale des membres du Syndicat l'adoption du projet d'entente de principe sur les clauses normatives de la convention collective 2017-2022.

CONSIDÉRANT la lettre d'entente sur les clauses à incidence monétaire;
CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente sur les clauses normatives;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité de négociation;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu, conditionnellement à l'acceptation de l'entente de principes sur les clauses normatives, de :

- * Mandater le comité de négociation afin d'intégrer les ententes de principes sur les clauses à incidence monétaire et sur les clauses normatives à la convention collective des professeurs de l'UQTR 2017-2022.
- * Mandater les représentants du Syndicat à signer la convention collective 2017-2022 avec la direction de l'UQTR.

Point 6

Sommaire du plan d'action syndical 2018- 2019

Actions prioritaires

1. Finaliser la rédaction de la convention collective 2017-2022.
2. Assurer le suivi du grief portant sur les dommages subis par les professeurs à la suite du lock-out.
3. Comblir la vacance à la vice-présidence aux relations de travail.
4. Recruter un nouveau conseiller aux affaires universitaires.

Relations de travail et actions syndicales

1. Assurer le suivi du grief sur les dommages subis par les professeurs embauchés le 1^{er} décembre.
2. Analyser la décision d'un arbitre du travail ontarien portant sur l'utilisation des évaluations enseignements effectuées par les étudiants pour évaluer le travail des professeurs.
3. Doter le SPPUQTR de règles internes permettant de baliser ses interventions dans les cas de harcèlement psychologique, de discrimination et d'incivilité au travail touchant ses membres.
4. Réviser le rôle et les mandats de la vice-présidence aux affaires syndicales.
5. Doter le Syndicat d'une règle pour l'adoption des lettres d'entente.

Affaires universitaires

1. Assurer l'intégration du nouveau conseiller aux affaires universitaires.
2. Intensifier les rencontres d'information avec les directions de départements.
3. Faire le point sur la situation de la recherche dans les constituantes de l'UQ.

Services à la collectivité

1. Assurer l'intégration du nouveau conseiller aux affaires universitaires.
2. Faire le point sur la notion de services à la collectivité.
3. Offrir une série de dîners-conférences sur des sujets d'actualité.
4. Finaliser une page dédiée aux nouveaux professeurs sur le site Web du Syndicat.

Secrétariat

1. Doter le Syndicat d'une règle sur la tenue des assemblées générales.
2. Doter le Syndicat d'une règle sur le déroulement des différents scrutins.
3. Revoir la règle d'attribution des dégagements syndicaux.
4. Réduire l'impact environnemental lié à l'impression de documents.

Représentation externe

1. Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein des organismes de représentation nationale des professeurs d'université :
 1. Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU)
 2. Comité de liaison intersyndical de l'UQ
 3. Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC)
2. Maintenir l'implication du SPPUQTR au sein du comité sur le financement des universités de la Fédération québécoise des professeures et des professeurs d'université (FQPPU).

Point 7

Affaires budgétaires

Rapport financier de l'année 2017-2018 (Dépôt)

	2018	2017	2016	2015
Produits				
Cotisations	768 516 \$	761 615 \$	741 553 \$	768 114 \$
Intérêts et autres revenus de placements	107 014 \$	116 482 \$	112 289 \$	154 389 \$
(Pertes non réalisées) Gains non réalisés sur placements	(58 834 \$)	95 743 \$	(315 174) \$	64 249 \$
Gains réalisés sur cession de placements	138 894 \$	261 073 \$	151 807 \$	94 423 \$
	955 590 \$	1 234 913 \$	690 475 \$	1 027 175 \$

	2018	2017	2016	2015
Charges (principaux postes)				
Salaires et charges sociales	282 180 \$	291 503 \$	253 735 \$	215 425 \$
Assurances	3 869 \$	3 904 \$	3 907 \$	3 899 \$
Honoraires juridiques	132 538 \$	134 845 \$	117 375 \$	113 224 \$
Cotisations-FQPPU	71 664 \$	70 490 \$	69 247 \$	66 560 \$
Honoraires professionnels	37 818 \$	49 552 \$	39 574 \$	29 286 \$
Frais juridiques et arbitrages	41 114 \$	41 305 \$	12 835 \$	17 167 \$
Bourses d'études, dons et CSC	37 507 \$	37 007 \$	33 600 \$	32 011 \$
Participation et cotisation CIRAC	12 612 \$	17 599 \$	6 895 \$	8 024 \$
Frais de fonctionnement	11 997 \$	14 834 \$	11 648 \$	9 898 \$
Frais de bureau et d'administration	10 974 \$	10 777 \$	11 065 \$	9 022 \$
Comité des affaires universitaires	4 501 \$	4 366 \$	4 591 \$	4 944 \$
Télécommunications	3 152 \$	3 497 \$	1 682 \$	1 061 \$
Comité des relations de travail	475 \$	2 368 \$	635 \$	329 \$
Comité de négociation et d'appui	5 907 \$	197 \$		
Participation-FQPPU	1 854 \$	1 198 \$	1 686 \$	1 264 \$
Intérêts et frais bancaires	753 \$	312 \$	332 \$	740 \$
Amortissement des immobilisations	1 062 \$	1 209 \$	1 676 \$	2 330 \$
Total	661 353 \$	692 266 \$	574 246 \$	523 956 \$

Résultats	2 018	2 017	2016	2015
Excédent des produits sur les charges avant autres revenus	294 237 \$	542 647 \$	116 229 \$	503 219 \$
Autres revenus :				
Variation de la provision pour indemnité de départ	(35 586 \$)	(5 975 \$)	(4 035 \$)	(4 717 \$)
Excédent des produits sur les charges	329 823 \$	548 622 \$	120 264 \$	507 936 \$

	2018	2017	2016	2015
Actif				
À court terme				
Encaisse	191 353 \$	121 002 \$	109 256 \$	203 367 \$
Débiteurs et effets à recevoir	112 126 \$	111 469 \$	107 279 \$	107 516 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	371 895 \$	474 148 \$	380 257 \$	391 765 \$
Frais payés d'avance	21 623 \$	21 253 \$	15 965 \$	15 691 \$
	727 872 \$	727 872 \$	612 757 \$	718 339 \$
Placements	4 577 457 \$	4 268 345 \$	3 847 858 \$	3 616 674 \$
Immobilisations corporelles	3 487 \$	3 299 \$	4 508 \$	6 183 \$
	5 277 941 \$	4 999 516 \$	4 465 123 \$	4 341 196 \$

Passif	2018	2017	2016	2015
À court terme				
Créditeurs et charges à payer	12 042 \$	27 854 \$	36 106 \$	28 407 \$
Provision pour indemnités de départ	- \$	35 586 \$	41 561 \$	45 597 \$
	12 042 \$	63 440 \$	77 667 \$	74 004 \$
Actif net				
Non affecté	5 265 899 \$	4 936 076 \$	4 387 456 \$	4 267 192 \$
	5 277 941 \$	4 999 516 \$	4 465 123 \$	4 341 196 \$

Rapport financier 2017-2018

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;

CONSIDÉRANT le dépôt des résultats financiers 2017-2018;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu :

De prendre acte du rapport financier 2017-2018 du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) tel que préparé par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières.

Point 7

Affaires budgétaires

Présentation du budget révisé 2018-2019

Produits	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2018-2019	2018-2019
	Réel	Réel	Réel	Budget initial	Budget révisé
Produits provenant de la cotisation	714 114 \$	741 553 \$	761 615 \$	760 000 \$	760 000 \$
Intérêts sur placements	107 182 \$	151 807 \$	116 972 \$	125 000 \$	120 000 \$
Appui financier durant le lock-out					40 000 \$
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement	205 879 \$	-202 710 \$	356 325 \$	15 000 \$	10 000 \$
Autres produits					
	1 027 176 \$	690 650 \$	1 234 913 \$	900 000 \$	930 000 \$

Charges (1)	2015-2016	2016-2017	2018-2019	2018-2019
	Réel	Réel	Budget initial	Budget révisé
Cotisations - FQPPU	69 247 \$	70 490 \$	75 000 \$	75 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC	6895 \$	17 599 \$	12 000 \$	12 000 \$
Participation-FQPPU	1686 \$	1 198 \$	4 000 \$	4 000 \$
Participation-CLIUQ	398 \$	1 184 \$	2 000 \$	1 500 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR	633 \$	140 \$	1 000 \$	500 \$
Personnel				
Salaires	206 375 \$	241 464 \$	260 000 \$	250 000 \$
Av. sociaux	47 360 \$	50 038 \$	60 000 \$	55 000 \$
Ajustement indemnité de départ	-4 035 \$	-5 975 \$	-4 000 \$	0 \$
Ressources occasionnelles	0 \$	0 \$	1 000 \$	20 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	12 835 \$	41 305 \$	70 000 \$	65 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	117 375 \$	134 845 \$	165 000 \$	170 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	11 046 \$	10 780 \$	14 000 \$	14 000 \$
Communications (postes-messagerie et téléphonie)	1 682 \$	3 497 \$	4 000 \$	4 000 \$
Bourses d'études (Annexe 1)	14 621 \$	14 532 \$	15 000 \$	16 000 \$
Publicité & promotion	200 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$

Charges (2)	2015-2016	2016-2017	2018-2019	2018-2019
	Réel	Réel	Budget initial	Budget révisé
Frais de fonctionnement				
Comité exécutif	5 085 \$	6 774 \$	10 000 \$	12 000 \$
Conseil syndical et AG	6 563 \$	8 060 \$	15 000 \$	15 000 \$
Formation	569 \$	578 \$	2 000 \$	2 000 \$
Comité des négociations et d'action syndicale	0 \$	197 \$	10 000 \$	15 000 \$
Comité d'appui à la négo			50 000 \$	35 000 \$
CSC (Annexe 2)	18 979 \$	19 223 \$	25 000 \$	27 000 \$
CAU	4 591 \$	4 169 \$	6 000 \$	6 000 \$
CRT	635 \$	2 368 \$	3 000 \$	3 000 \$
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	39 574 \$	49 552 \$	50 000 \$	50 000 \$
Amortissement des immobilisations	1 675 \$	1 209 \$	4 000 \$	3 000 \$
Prises de retraite	2 035 \$	3 631 \$	8 000 \$	9 000 \$
Assurances	3 907 \$	3 904 \$	5 000 \$	5 000 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)	0 \$	3 251 \$	5 000 \$	5 000 \$
Divers et imprévus	459 \$	2 279 \$	3 000 \$	3 000 \$
Allocation durant le lock-out				970 000 \$
Charges total	570 390 \$	686 293 \$	880 000 \$	1 852 000 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	120 261 \$	548 620 \$	20 000 \$	-922 000 \$

Annexes	2015-2016	2016-2017	2018-2019	2018-2019
	Réel	Réel	Budget initial	Budget révisé
Annexe 1 (Bourses)				
Bourses aux étudiants universitaires	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$	13 500 \$
Bourses au secondaire	1 121 \$	1 032 \$	1 500 \$	1 500 \$
Bourse commémorative				1 000 \$
	14 621 \$	14 532 \$	15 000 \$	16 000 \$
Annexe 2 (Services à la collectivité)				
Activités sociales	5 203 \$	5 840 \$	8 500 \$	8 500 \$
Conférences	1 802 \$	2 333 \$	2 500 \$	2 500 \$
Fête de Noël (don)	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Accueil- nouveaux professeurs	1 184 \$	0 \$	3 000 \$	7 000 \$
Activité reconnaissance	2 508 \$	2 745 \$	3 000 \$	1 000 \$
Association des professeurs retraités	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$	1 500 \$
Reconnaissance (fleur- dons : décès,)	504 \$	201 \$	1 000 \$	1 000 \$
Dons	2 944 \$	2 644 \$	3 000 \$	3 000 \$
Fonctionnement du CSC	788 \$	1 061 \$	1 000 \$	1 000 \$
	18 979 \$	19 223 \$	25 000 \$	27 000 \$
Annexe 3 (Projets spéciaux)				
Tableau commémoratif	0 \$	2 122 \$	3 000 \$	3 000 \$
Autres projets	0 \$	0 \$	2 000 \$	2 000 \$
Total CSC	33 600 \$	37 006 \$	45 000 \$	45 000 \$

Prévisions des produits et des charges révisés pour l'année 2018-2019

CONSIDÉRANT les résultats financiers prévus au 31 mars 2018;

CONSIDÉRANT les prévisions des produits et des charges révisées pour l'année 2018-2019;

CONSIDÉRANT les négociations pour le renouvellement de la convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur..., il est résolu de recommander à l'Assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) d'adopter les prévisions des produits et des charges révisées pour l'année 2018-2019, telles qu'annexées à la présente résolution.

Point 7

Affaires budgétaires

Choix des auditeurs pour l'année 2018-2019

Choix des auditeurs 2018-2019

CONSIDÉRANT les statuts et les règlements du Syndicat;

CONSIDÉRANT le mode de sélection des firmes d'audit;

CONSIDÉRANT les explications du trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

À la suite d'une proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur..., il est résolu :

de recommander à l'Assemblée générale de désigner la firme Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l. de Trois-Rivières afin d'auditer les états financiers du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR pour l'année 2018-2019 (deuxième année).

Point 08

**Vacance à la vice-
présidence aux relations
de travail**

Statuts du Syndicat

Vacance

8.2.

h)

Si un ou des postes d'officier, autre qu'à la présidence, ne sont pas pourvus lors de l'assemblée générale du mois de mars, ou se libèrent par la suite, le conseil syndical détermine la procédure d'élection pour pourvoir le ou les postes vacants.

i)

Le conseil syndical détermine la date de l'élection et la procédure à suivre lors de la première réunion régulière suivant la vacance.

j)

L'élection a lieu lors d'une réunion du conseil syndical ou lors de l'assemblée générale du mois de mars suivant la vacance.

l)

Le mandat des officiers élus par le conseil syndical se termine à l'assemblée générale du mois de mars qui suit.

m)

Le secrétariat fait un appel de candidatures auprès des membres du Syndicat et indique la date des élections au moins sept (7) jours ouvrables avant.

Point 09

**Projet d'ordre du jour de
la 153e assemblée
générale (27 septembre)**

Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un animateur pour la rencontre
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des 151^e et 152^e assemblées générales du SPPUQTR
5. Convention collective 2017-2022 :
 1. Entente de principe sur les clauses normatives
 2. Recommandation de l'assemblée (Vote)
6. Affaires budgétaires :
 1. Rapport financier de l'année 2017-2018 (Dépôt)
 2. Budget révisé pour 2018-2019 (vote)
 3. Choix des auditeurs pour l'année 2018-2019 (Vote)
7. Sommaire du plan d'action syndicale 2018-2019 (Dépôt)
8. Affaires nouvelles
9. Ajournement de l'assemblée
10. Résultats du scrutin
11. Levée de l'assemblée générale

Projet de résolution

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale du Syndicat;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Suite à la proposition du comité exécutif du Syndicat, appuyée par le professeur..., il est résolu :

D'adopter le projet d'ordre du jour de la 153^e assemblée générale du Syndicat des professeurs et des professeures de l'UQTR (SPPUQTR) qui se tiendra le 27 septembre 2018 à 11 h 30 au local 1012 Nérée-Beauchemin.

Point 10

**Tribune des délégués et
des déléguées**

Point 11

Adoption des procès-
verbaux des 317^e, 318^e et
319^e réunions du conseil
syndical

Projet de résolution

- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 317^e réunion du conseil syndical tenue le 14 mai 2018;
- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 318^e réunion du conseil syndical tenue le 8 juin 2018;
- CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de la 319^e réunion du conseil syndical tenue le 15 août 2018;
- CONSIDÉRANT que les délégués ont reçu le projet dans les délais prescrits;
- CONSIDÉRANT l'avis des délégués sur la conformité du projet;

À la suite d'une proposition du professeur..., appuyée par le professeur..., il est résolu :

D'adopter les procès-verbaux des 317^e, 318^e et 319^e réunions du conseil syndical.

Point 12

Information et dépôt de documents

Point 12.1

Agenda des mois de septembre et d'octobre

Dates à retenir pour septembre et octobre

14 septembre	Rencontre du Cartel intersyndical sur les régimes de retraite et les assurances collectives (CIRRAC)
20 septembre 11 h 30	Méchoui de la rentrée
20 septembre	Réunion du comité exécutif du Syndicat
21 septembre	Réunion du comité de sélection pour le CAU
24 septembre	Réunion du conseil d'administration de l'UQTR
25 septembre	Réunion du CSC
27 septembre 11 h 30	153^e Assemblée générale du Syndicat
4 octobre	Réunion du comité exécutif du Syndicat
16 octobre	Souper-hommage aux retraités
18 octobre 11 h 45	Conseil syndical
25-26 octobre	Conseil fédéral de la FQPPU
22-26 octobre	Semaine de travaux et d'études
29 octobre	Réunion du conseil d'administration de l'UQTR
30 octobre	Réunion de la commission des études

Point 13

Affaires nouvelles

**Date de la prochaine
réunion du**

Conseil syndical

18 octobre 2018, 11 h 45